

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF969

présenté par

M. Davi et les membres du groupe La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	41 972 000
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	41 972 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	41 972 000	41 972 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abonder de 41 972 000 euros le budget de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) afin de favoriser les recherches sur la bifurcation écologique de l'agriculture et la gestion des forêts.

La crise écologique est devant nous. Notre agriculture et la gestion des espaces naturels jouent des rôles importants sur les trois principales facettes de cette crise : le changement climatique, l'extinction massive des espèces et la pollution de l'eau et des sols.

L'agriculture est le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre de la France (19 % du total national et 85 Mt d'équivalent CO2 émis en 2019).

La France est l'un des premiers utilisateurs mondiaux de produits phytopharmaceutiques, avec entre 60 000 et 100 000 tonnes par an en moyenne depuis plus d'une trentaine d'années. Ces pollutions ont des conséquences néfastes pour la santé des agriculteurs et l'environnement.

Il est donc urgent de mieux documenter la vulnérabilité de nos agroécosystèmes et surtout de trouver les manières de gérer nos écosystèmes naturels et d'assurer la transition écologique de notre agriculture. Ce sont précisément les missions dévolues à l'INRAE, qui est un institut de recherche finalisée dédiée à ces questions. L'institut a en effet pour missions de réaliser, d'organiser et de coordonner, à son initiative ou à la demande de l'État, tous travaux de recherche scientifique et technologique dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt, de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité, de la bioéconomie, de l'économie circulaire, de la gestion durable des territoires et des risques dans les champs de compétence précités. C'est l'un des principaux instituts de recherche internationaux en sciences agricoles, qui occupe le 4e rang mondial en écologie et environnement.

Le projet de loi de finances pour 2023 prévoit une augmentation de 4,9 % de son budget, ce qui permet de revaloriser de 3,5 % la rémunération de ses agents, mais pas d'encaisser en plus l'inflation attendue de 4,7 %, ni de donner un élan scientifique sur ces thèmes. Nous proposons donc une hausse de 10 % de son budget.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer 41 972 000 euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 15 *Établissements d'enseignement privés* du programme 150 vers l'action 14 *Moyens généraux et d'appui à la recherche* du programme 172.

Nous proposons ce transfert de crédit pour respecter les règles, imposées par la loi organique relative aux lois de finances, qui nous interdisent de transférer des crédits d'une action à une autre au sein d'un même programme mais nous aurions préféré ponctionner le budget dédié à l'ANR (soit l'action 02 du programme 172) et souhaitons que le Gouvernement lève le gage.